



ECOLE INTER-ETATS DES DOUANES

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DE LA FORMATION,
DU PERFECTIONNEMENT,
DES EXAMENS ET CONCOURS

SERVICE DE LA FORMATION

AVIS DES TESTS D'ENTREE A L'EIED/CEMAC N° 05/2021

(troisième édition des tests d'entrée à l'EIED/CEMAC pour la formation en privé des Agents de Constatation et Contrôleurs des Douanes du 17 octobre 2021).

L'Ecole Inter-Etats des Douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (EIED/CEMAC) est une Institution Spécialisée de la Communauté chargée de la Formation des agents des Douanes.

Au titre de l'année académique 2021-2022, l'EIED/CEMAC lance un avis des Tests de sélection dans les Etats membres de la CEMAC, pour la formation en privé des agents ci-après :

- Agent de Constatation des Douanes (10 mois de formation) ;
- Contrôleur des Douanes (11 mois de formation).

La formation en privé est payante pour les participants (voir Note Service N° 157/CEMAC/EIED-DG-AC du 27/07/2021 fixant les frais). Cette formation aura lieu au même moment que la formation officielle à DJIBLOHO en Guinée Equatoriale.

1. Du nombre de places réservées à chaque Etat :

Le nombre de places réservées pour chaque Etat et chaque niveau est de :

- Cinq (05) places pour les agents de constatation ;
- Cinq (05) places pour les contrôleurs des douanes.

Ces places sont à répartir avec les candidats officiels désirant s'inscrire en privé.

Pour la République du Cameroun, le candidat à la formation en privé doit obligatoirement être accrédité par l'Etat.

2. Des conditions à remplir

La formation en privé est ouverte à tous les Candidats aptes ressortissants d'un Etat membre de la CEMAC ou d'un autre Etat.

- **Pour le Candidat à la formation d'agent de Constatation :**
 - ✓ Être titulaire du BEPC.
- **Pour le Candidat à la formation de Contrôleur :**
 - ✓ Être titulaire du Baccalauréat.

3. Des pièces à fournir

Chaque dossier de candidature doit comprendre les pièces ci-après :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'Ecole Inter-Etats des Douanes sous couvert de Madame ou Monsieur le Représentant Pays de la CEMAC.
- Une fiche de renseignement (à retirer à la Représentation de la CEMAC) avec photo d'identité ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de nationalité ;
- une Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale ou toute pièce tenant lieu ;
- Une copie légalisée et certifiée du diplôme ;
- Un reçu de paiement des frais d'inscription fixés à 10.000 F.CFA (payable à la Représentation).

La date limite du dépôt des dossiers auprès de la Représentation Pays de la CEMAC est fixée au jeudi 14 octobre 2021.

Les Représentations de la CEMAC dans les Etats respectifs remettent l'ensemble des dossiers des candidats, les listes sur supports papier et électronique (clé USB) ainsi que les frais d'inscription au délégué de l'EIED/CEMAC dès son arrivée pour la supervision des concours et Tests.

4. Des épreuves des Tests

Les candidats à la formation en privé composent pour chaque niveau (Agent de Constatation et Contrôleur des Douanes) :

- ✓ Une épreuve de culture générale (Coefficient 1) ;
- ✓ Une épreuve d'intégration régionale sur la CEMAC (coefficient 4).

5. Du déroulement des Tests

Les Tests ont lieu le dimanche 17 octobre 2021 dans tous les Etats membres de la CEMAC.

La vérification d'entrée en salle le jour des Tests pour chaque candidat, se fait sur la base de sa pièce d'identité et de sa fiche de renseignement comportant la photo.

Les copies des tests sont remises dès la fin des épreuves.

Il est demandé aux Représentants Pays de la CEMAC, de tout mettre en œuvre pour assurer la réception, le traitement des dossiers pour que l'organisation des Tests garantisse l'objectivité des résultats.

6. De la publication des résultats

Les copies des candidats sont corrigées à l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC sise à Djibloho en Guinée Equatoriale.

Les résultats sont publiés le 26 novembre 2021.

Les admis feront l'objet de contre visites médicales avant le début de la formation par le médecin de l'Ecole et les malades dont l'état perturberait la formation se feront remplacer par les candidats figurant sur la liste d'attente.

7. D'autres dispositions

Les frais d'inscription servent à payer les dépenses liées à l'organisation des tests.

Fait à Djibloho, le **27 JUL 2021**



Le Directeur Général

[Handwritten signature]

Les copies des tests sont remises dès la fin des épreuves.

Il est demandé aux Représentants Pays de la CEMAC, de tout mettre en œuvre pour assurer la réception, le traitement des dossiers pour que l'organisation des Tests garantisse l'objectivité des résultats.

6. De la publication des résultats

Les copies des candidats sont corrigées à l'Ecole Inter-Etats des